



Conflit entres associés, je cherche a me débarrasser de mes parts

Par **MauRis**, le 17/12/2016 à 03:42

Bonjour,

j'ai hérité des parts de l'entreprise de ma mère à hauteur de 49% de la société (une SARL). Le problème c'est que l'expert comptable de la société estime mes parts pour 3000 euros mais le gérant qui possède les 51% restant refuse de les racheter sous prétexte de mettre en péril la santé financière de l'entreprise.

Ce dont je doute étant donné l'estimation de l'expert comptable qui sûrement du prendre cela en compte.

Quoiqu'il en soit je me retrouve coincé dans cette situation, car il refuse de me les racheter et je souhaite à tout prix m'en débarrasser car n'étant pas en bon terme avec le gérant je ne souhaite pas non plus lui brader, ni participer aux différentes assemblées générales .

Honnêtement je ne m'y connais pas du tout dans ce domaine, j'en ai juste hérité, voilà pourquoi je cherche un avis plus éclairé sur la question et une éventuelle solution.

Merci beaucoup pour votre aide.

Par **Visiteur**, le 17/12/2016 à 11:12

Bjr,

Vous avez bien décrit la situation.

Soit un tiers vous rachète les parts, soit l'associé, MAIS ce n'est pas avec les fonds de la SARL qu'il doit le faire, c'est avec ses propres deniers.

Par **MauRis**, le **17/12/2016** à **13:02**

Merci de votre réponse,

Donc c'est bel et bien une excuse de sa part... Peut-il me bloquer dans la vente si je trouve un tiers ou refuser cette dernière ?

Comme je vous l'ai dit ma relation avec le gérant est très mauvaise, je fais tout pour ne pas le voir, mais j'ai récemment reçu une convocation pour une AG m'obligeant à être présent sous peine d'en référer au procureur de la République, suis-je obligé d'y participer ?

Enfin, le gérant me refuse l'accès ni au bilan de la société, ni au statuts, je compte profiter de ma présence physique à l'AG pour l'obliger à me les présenter, peut-il refuser cette requête ?

Merci de vos réponses, cela m'aide beaucoup à éclaircir la situation .